



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 39002

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'avenir des emplois jeunes. De tels emplois ont été créés pour une durée de cinq ans. La création des emplois jeunes a permis le recrutement de plus de 65 000 aides-éducateurs. Le but initial de ces contrats était de favoriser l'insertion professionnelle de ces jeunes. Or, passé le délai de cinq ans, on ne peut que s'inquiéter de l'avenir de ces jeunes qui ne bénéficieront pas des conventions conclues entre le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et les entreprises privées. Selon les dernières statistiques, 3 660 emplois jeunes sur 65 000 bénéficieront de ces conventions, ce qui correspond à seulement 5 % des emplois jeunes. Aussi, il lui semble, d'une part, quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre à l'expiration du délai de cinq ans pour ces jeunes qui n'auront pas bénéficié des accords - ministère et entreprises - et, d'autre part, quelle est l'entreprise qui était citée par le ministre dans son intervention du 16 novembre dernier à l'Assemblée nationale et qui doit accueillir prochainement des aides-éducateurs.

Texte de la réponse

La formation des aides-éducateurs, pour assurer leur insertion professionnelle à la fin de leur contrat, est une priorité pour le ministère de l'éducation nationale. C'est pourquoi ces jeunes bénéficient, tout au long de leur contrat, d'une formation d'environ 1000 heures pour un contrat de 60 mois, ce qui correspond à 200 heures par an en moyenne. Le ministère de l'éducation nationale fait appel aux formations existantes ou ad hoc proposées par les universités, les IUT, les IUFM, le CNAM, les GRETA ou d'autres organismes. Il a également signé des accords avec les ministères de la jeunesse et des sports et de la solidarité pour offrir aux aides-éducateurs des formations en alternance afin de préparer des diplômes des secteurs sportif et social. Par ailleurs, des accords sont conclus avec des entreprises pour offrir à ces jeunes des perspectives d'insertion professionnelle stable dans des secteurs très diversifiés. Des groupes comme Vivendi, ACCORD, ADIA-ADECCO, Air-France, Euro Disney SA ainsi que la Fédération française du bâtiment ont déjà signé de tels accords, ce qui représente près de 18 000 offres d'emploi. D'autres accords sont en cours de préparation et seront signés prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39002

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1999, page 7215

Réponse publiée le : 21 février 2000, page 1155